



## **Rapports des comités et sous-comités de La coalition pour la viabilité du sud du golfe Saint-Laurent**

1 – Rapport sommaire des co-présidents de la CVSGSL.....	2
2 – Rapport du comité de gestion.....	4
3 – Rapport du comité de la constitution et des politiques.....	5
4 – Rapport du comité des communications.....	10
5 – Rapport du comité du pétrole et du gaz naturel.....	11
6 – Rapport du comité des finances.....	13



## **1. RAPPORT SOMMAIRE DES CO-PRÉSIDENTS DE LA CVSGSL**

Ce rapport porte sur les activités du comité directeur de la CVSGSL qui ont eu lieu entre novembre 1999 et Mars 2001. Le comité directeur était composé des membres suivants: Monique Aucoin, Omer Brun, Andrew Cameron, Caroline Cameron, Mireille Chiasson (novembre 1999), Bob Christie, Joel Corcoran, Paul Deveau, Carole Godin (remplaçante temporaire de John Legaut), Éric Giguère, Artie Graham, Larry Hildebrand, Kim Hughes, Barry Jones (décembre 1999-novembre 2000), Diane Lapointe (novembre 1999-janvier 2001), John Legault, Dan MacInnes, Judy MacDonald (novembre 1999-décembre 2000) Crystal Mc Donald, Mark McLeod, Gustave Mazerolle, Irené Novaczek, Brenda Penak, Nathalie Price, Kerry Prosper, Bruce Raymond, Vincent Robichaud, Jean-Paul Vanderlinden, Bruce Waffer, Deborah Walsh. Les postes suivants n'ont pas été affectés: gouvernement provincial Québec, Premières Nations N.-B., Premières Nations Québec, Premières Nations I.-P.-E., industries Québec, 1 industrie N.-B., gouvernement municipal Québec, secteur académique Québec.

Depuis la réunion de fondation de la Coalition en novembre 1999, le comité directeur s'est réuni à huit occasions et s'est occupé d'une série de points liés au renforcement de la capacité de la Coalition et liés au soutien apporté aux membres. Les activités du comité directeur ont porté sur les éléments suivants.

### **Développement du programme de travail de la Coalition**

Le programme de travail a essentiellement porté sur le renforcement de la capacité de la Coalition à remplir son mandat. Cela comprenait notamment la mise en place des groupes de travail thématique, l'embauche d'une coordinatrice et l'installation d'un bureau, la mise en place des outils de communication, la mise en circulation d'un bulletin d'information électronique, la révision de la constitution de la Coalition et un soutien aux membres dans le cadre de leurs activités.

### **Mise en place des groupes de travail thématique**

Lors de sa première réunion le comité directeur a procédé à l'élection du comité de gestion, et a mis en place les sous-comités suivants: constitution et politique, communication, fonctionnement des groupes de travail, pétrole et gaz naturel. Un groupe de travail sur le financement a été créé ultérieurement. Un groupe de travail sur la science et la recherche est en voie de création. Tous les trois mois, ces groupes de travail faisaient rapport de leurs activités au comité directeur. Chaque groupe de travail a établi un rapport annuel pour soumission aux membres.

### **Embauche d'une coordinatrice**

En raison du lien passé avec BBEMA il a été décidé que BBEMA serait l'agent fiscal de la Coalition pendant la première année. Le poste de coordinatrice a été publicisé à la grandeur des quatre provinces. Marie-Josée Maillet a été embauchée en août 2000. Entre novembre 1999 et août 2000, Irené Novaczek a servi de coordinatrice intérimaire. Les bureaux de la Coalition ont été fournis par le Ministère de l'agriculture, des pêches et de l'aquaculture du Nouveau-Brunswick dans leur bureau régional de Bouctouche.

## **Recommandation du comité directeur auprès du groupe de travail sur la constitution et les politiques**

Le comité directeur a recommandé au groupe de travail sur la constitution et les politiques de se pencher sur les éléments suivants: composition du comité de gestion, procédure d'élection des membres du comité directeur, révision de la constitution présentée aux membres lors de la réunion de fondation. Remarquons ici que le quorum n'a pas été atteint lors de deux rencontres du comité directeur. Des règles précises concernant le rôle des membres du comité directeur vont être proposées aux membres lors de la réunion annuelle ainsi qu'une proposition de réduction du quorum.

## **Appuis aux membres**

Un appui a été fourni aux membres tant des secteurs communautaires qu'aux partenaires gouvernementaux. Certains membres ont demandé des lettres de soutien de la Coalition. Des lignes directrices ont été développées dans ce cadre. Ressources Naturelles Canada a demandé à la Coalition de fournir un appui dans l'identification des groupes intéressés par le Programme des collectivités durables (PCD) qui offre aux communautés, un meilleur accès aux sources d'information géographiques et des moyens de générer des cartes par ordinateurs tout en leur offrant un support technique. À cet effet, la Coalition a envoyé une demande d'expression d'intérêt à ses membres et a acheminé les réponses à Ressources Naturelles Canada. Art Hanson, ambassadeur des océans, a consulté lors d'une rencontre, le comité de direction de la Coalition au sujet des nominations des membre du conseil consultatif sur les océans du ministre des pêches et des océans.

## **Incorporation et statut d'organisme de bienfaisance**

Le comité directeur a décidé de recommander aux membres, de procéder à l'incorporation de la Coalition auprès du gouvernement fédéral et a entamé les procédures de demande du statut d'organisme de bienfaisance.

## **Définition du rôle de la Coalition**

La difficulté de développer une communauté d'idées quant au rôle de la Coalition a été un défi auquel le comité directeur a fait face. Une réunion du comité directeur a été consacrée à ce sujet. Le mandat tel que défini dans les documents de fondation s'est trouvé confirmé et a permis le développement de la communauté d'idées recherchée.

## **Préparation de la première réunion annuelle**

En prévision de la première AGA un comité spécifique a été créé pour veiller à son organisation.



## **2. RAPPORT DU COMITÉ DE GESTION DE LA CVSGSL**

Le comité de gestion a été choisi par le comité de direction de la Coalition lors de sa première rencontre. Ses membres étaient: Jean-Paul Vanderlinden, co-président, Larry Hildebrand, co-président, Omer Brun, secrétaire, trésorier (novembre 2000-mars 2001), Barry Jones, trésorier (novembre 1999-octobre 2000), Vincent Robichaud, Paul Deveau, Kim Hughes (décembre 2000-mars 2001).

Le comité de gestion s'est réuni à 9 reprises. Ses tâches ont consisté en le suivi des actions concrètes liées aux recommandations du comité directeur. Ainsi, conformément aux directives approuvées par le comité directeur (voir le rapport sommaire des co-présidents de la CVSGSL), le comité de gestion a supervisé l'orientation générale et l'implantation du plan d'action de la Coalition, tout en assurant la gestion efficace des ressources de la Coalition.



### **3. RAPPORT DU COMITÉ DE LA CONSTITUTION ET DES POLITIQUES**

Le comité comprenait les membres suivants : Irené Novaczek, Jean-Paul Vanderlinden Barry Jones (démissionné).

Comme première tâche, le comité a préparé le rapport de la réunion de fondation de la Coalition. Les recommandations formulées par les participants à cette rencontre ont été étudiées et prises en compte dans la révision du document sur la vision, la mission, le mandat et les valeurs de la Coalition. Les modifications proposées doivent maintenant être discutées et ratifiées à l'assemblée générale annuelle (AGA) 2001. À la suite des préoccupations exprimées par le comité directeur, le comité de constitution et des politiques a rédigé deux modifications à la Constitution à des fins d'adoption à l'AGA. Enfin, en consultation avec d'autres membres du comité directeur, le comité a rédigé certaines directives visant à définir et à orienter la structure et les travaux de la Coalition.

**Modifications proposées à la constitution** (modification 1 et 2 comme elles apparaissent dans la constitution présentée dans le rapport de la réunion de fondation)

Ces modifications doivent être proposées par vote ouvert et adoptées par deux tiers des membres ayant droit de vote.

Modification 1 : Afin d'assurer une bonne représentation sectorielle au le comité de gestion, le nombre de membres passera de 6 à 7.

Modification 2 : Afin de mieux refléter l'esprit de collaboration qui caractérise la Coalition, nous fonctionnerons avec deux co-présidents plutôt qu'un président et un vice-président. Ces postes seront occupés par un représentant du gouvernement fédéral et un représentant des secteurs communautaires.

Modification 3 : Afin de faciliter les progrès, le quorum des réunions du comité directeur de la Coalition sera d'au moins neuf membres élus.

#### **Modifications proposées à la vision, à la mission et au mandat**

Les changements proposés ont pour but de clarifier et non de modifier l'esprit de la version initiale de la vision, de la mission et du mandat. Les réponses détaillées aux divers points soulevés à la réunion de fondation sont disponibles sur demande auprès de la coordinatrice. Ces changements seront proposés à vote ouvert pendant la séance de travail et pourront être adoptés par consentement général (vote d'essai pour le consensus).

1. Vision : Nous visualisons un avenir où le sud du golfe Saint-Laurent est viable du point de vue écologique, économique et social.

Aucun changement proposé. Reconnaisant que cet énoncé est un peu aride, il faudrait trouver une façon de représenter et de promouvoir la vision par les arts.

2. Mission : Nous proposons de conserver le texte actuel avec l'ajout de ce qui suit :

La mission de La coalition pour la viabilité du sud du golfe Saint-Laurent est de promouvoir la viabilité à long terme de son écosystème par la collaboration entre les intervenants.

3. Mandat : Conserver le libellé actuel avec l'ajout du mot « égaux » donc : comme forum de partenaires égaux, la Coalition offrira ... etc.

4. Valeurs : Nous proposons de réviser les valeurs 1 et 2 comme suit :

1. Les résidents jouissent d'une grande qualité de vie dans une communauté viable.
2. Les communautés sont encouragées à être les gestionnaires de l'environnement, et à façonner et à mettre en œuvre leurs propres solutions de viabilité aux problèmes locaux.

#### **Politiques concernant le statut de membre**

Le statut de membre de la Coalition est ouvert à tous individu :

- I. qui vit ou qui a un intérêt dans le bassin hydrographique du sud du golfe Saint-Laurent et
- II. qui accepte la vision, la mission et le mandat de la Coalition.

Les personnes qui ont assisté à la réunion de fondation de la Coalition en 1999 ainsi que toute personne qui a indiqué son désir de devenir membre à la coordinatrice, entre novembre 1999 et février 2001, sont considérées comme les membres fondateurs à des fins d'envoi des avis de modifications à la constitution et aux règlements administratifs avant l'AGA de 2001.

À partir d'avril 2001, l'adhésion doit être confirmée chaque année par :

- I. la signature d'un formulaire d'adhésion à l'AGA, ou
- II. remplir un formulaire d'adhésion par courrier électronique, ou
- III. la signature électronique sur le site Web, ou
- IV. l'envoi par courrier du formulaire d'adhésion.

Les membres qui n'auront pas renouvelé leur adhésion dans les six mois suivant l'AGA seront enlevés de la liste d'envoi et de membres. **Il n'y a aucun frais d'adhésion.**

Afin de voter pour les représentants des secteurs au comité directeur de la Coalition, les membres doivent déclarer une affiliation principale à un des secteurs suivants :

- I. organisation communautaire,
- II. Premières nations,
- III. secteur académique,
- IV. industries axées sur les ressources renouvelables (pêches, foresterie et agriculture),
- V. industries de la transformation, de la fabrication et des services,
- VI. administration municipale,
- VII. gouvernement provincial,
- VIII. gouvernement fédéral.

#### **Politiques concernant le comité directeur**

Le comité directeur se compose de membres de la Coalition représentant tous les secteurs dans les quatre provinces, les deux groupes linguistiques, les deux sexes, les jeunes et les moins jeunes. Le nombre de représentants est proportionnel à chaque groupe d'intervenants selon la constitution de la Coalition. Même s'ils proviennent de divers organismes et gouvernements, les membres du comité directeur ne représentent pas officiellement ces organismes ou agences gouvernementales. Ils expriment simplement la perspective de chaque secteur et appuient les travaux de la Coalition en faisant appel à leurs réseaux et ressources respectives. La Coalition assume que les membres du comité directeur assurent, par des moyens quelconques, une représentation adéquate de leur secteur.

Les membres du comité directeur sont élus chaque année à l'assemblée générale annuelle de la Coalition. Ils peuvent se porter candidats aussi souvent qu'ils le désirent. À l'AGA, les membres de la Coalition se réuniront par secteur et désigneront un ou plusieurs candidats selon le nombre de poste alloué à ce secteur au sein du comité directeur. Sauf pour les places réservées aux représentants fédéraux et des Premières nations, les secteurs chercheront à établir une représentation équitable des quatre provinces (Nouvelle-Écosse, Île-du-Prince-Édouard, Nouveau-Brunswick et Québec).

Les candidats seront choisis parmi les participants à l'AGA. Cependant, ils peuvent être nommés en leur absence à condition qu'ils acceptent que leur candidature soit proposée. Les noms des candidats seront soumis à la séance plénière de l'AGA. Chaque candidat (ou un représentant en l'absence d'un candidat) devra se présenter aux membres et expliquer brièvement son lien avec la vision, la mission et le mandat de la Coalition. Si un seul candidat est proposé par poste, l'AGA peut l'élire par acclamation comme membre du comité directeur. Lorsqu'il y a deux candidats ou plus par poste, l'assemblée doit voter pour élire le membre au comité directeur. S'il n'y a aucun candidat pour un poste particulier au sein du comité directeur, ce poste demeurera vacant.

Les membres du comité directeur sont des bénévoles. Ils peuvent remettre leur démission en tout temps et leur siège deviendra vacant. Un membre élu du comité directeur, qui est absent à plus de deux réunions consécutives sans fournir d'explication sera considéré comme ayant remis sa démission.

Vu l'importance d'entendre les points de vue et les perspectives de tous les secteurs, des efforts seront mis en oeuvre afin de combler les postes vacants du comité directeur entre les AGA. Les membres du comité directeur chercheront à trouver des représentants des secteurs parmi les membres de la Coalition afin de combler un siège vacant au comité directeur. Les personnes ainsi nommées à un poste laissé vacant auront tous les pouvoirs et responsabilités d'un membre du comité directeur et peuvent se porter candidates aux élections à la prochaine AGA.

### **Politique concernant le comité de gestion**

Conformément à la constitution, les membres du comité de gestion sont choisis parmi les membres du comité directeur. Si un membre du comité de gestion démissionne, le comité directeur élira un remplaçant parmi ses membres qui représentent le secteur visé ou, en l'absence de ceux-ci, un remplaçant temporaire devra être choisi.

### **Politique concernant la rémunération**

Les membres du comité directeur sont des bénévoles. Lorsqu'ils assistent aux rencontres, leurs frais de transport, d'hébergement et de repas peuvent être payés jusqu'à concurrence des montants ci-dessous (s'applique seulement si leurs dépenses ne peuvent pas être couvertes par leur employeur).

Coût total d'une chambre d'hôtel de classe intermédiaire pour laquelle un reçu est présenté OU Allocation de 20 \$ pour ceux qui demeurent chez des amis ou des membres de leur famille.

Montant total des billets de transport en commun, des frais de péage routier, de traversier ou de pont ET taux de 0,20 \$ le kilomètre pour utilisation d'un véhicule personnel.

Tous les repas pendant le voyage ou la période de réunion

- I. qui n'ont pas été fournis par la coordinatrice de la Coalition,
- II. pour lesquels un reçu est présenté **et**
- III. jusqu'à concurrence de 6 \$ pour le petit-déjeuner, 7 \$ pour le déjeuner et 13,50 \$ pour le dîner.

Afin de maximiser nos ressources limitées et de les attribuer à ceux qui en ont vraiment besoin, la Coalition encourage tous ceux qui sont en mesure de le faire à demander à leur employeur de couvrir leurs dépenses comme une contribution « en nature » à la Coalition.

### **Politique sur les lettres d'appui**

Un groupe communautaire, qui sollicite des fonds pour un projet conforme à la vision, à la mission et au mandat de la Coalition, peut demander à la Coalition de lui fournir une lettre d'appui pour ce projet. Le comité de gestion examinera le projet afin de s'assurer qu'il répond aux critères et il peut alors demander à un co-président de fournir une lettre d'appui. Le groupe sera invité à devenir membre de la Coalition, s'il ne l'est pas déjà, quoique le fait d'être membre ne sera pas une condition pour recevoir une lettre d'appui. La Coalition peut appuyer n'importe quel projet valable, quelle que soit la source de financement proposée.

### **Politique sur les communications**

Le courrier électronique et le site Web sont des moyens de communication efficaces et rentables qui seront principalement utilisés pour communiquer entre le bureau de la Coalition et les membres.

Les lignes directrices suivantes s'appliquent :

- I. Toute communication destinée aux membres sera dans les deux langues officielles.
- II. Le nombre de courriers électroniques envoyés aux membres par le bureau de la Coalition sera limité au minimum.
- III. Les courriers électroniques seront concis et instructifs.
- IV. Les gros documents, les photos et les messages avec formatage complexe ne seront pas transmis par courrier électronique. Cependant, ils seront accessibles sur le site Web de la Coalition.

Les communications et les documents seront envoyés par courrier ordinaire aux membres qui n'ont pas accès au courrier électronique. Toutes les communications au comité directeur seront présentées par l'entremise du bureau de la Coalition et/ou les co-présidents du comité directeur, et porteront uniquement sur les activités du comité directeur.

### **Échange d'information**

Un des mandats de la Coalition est de faciliter l'échange d'information entre ses membres (surtout le matériel éducatif, les études de cas, les réussites, etc.), qui peuvent appuyer les membres dans leurs efforts en vue d'améliorer la viabilité de la région du sud du golfe. Les membres de la Coalition sont donc encouragés à partager leurs documents. Les lignes directrices suivantes s'appliquent :

- I. Le matériel sera soumis à l'examen du coordonnateur de la Coalition et/ou des coprésidents. Ceux-ci peuvent consulter le comité directeur.
- II. La source de l'information divulguée aux membres doit être bien indiquée, c.-à-d. personne, groupe ou secteur.



III. Si la coordinatrice de la Coalition et les co-présidents du comité directeur estiment que le matériel n'est pas conforme à la vision, à la mission, au mandat et aux valeurs de la Coalition, ils peuvent ajouter une note explicative ou demander la révision ou le retrait de ce matériel.

### **Déclarations publiques**

Le comité directeur et le bureau de la Coalition ne feront pas de déclarations publiques au nom de la Coalition qui pourraient être interprétés comme un parti pris dans un débat particulier. La Coalition peut toutefois affirmer publiquement sa position sur des questions dont les membres ont déjà convenu par consensus.

Nul membre de la Coalition ne parlera au nom de celle-ci sur des questions d'intérêt public. Cela n'empêche pas un membre de s'exprimer en son nom personnel ou au nom de son organisme.



#### **4. RAPPORT DU COMITÉ DE COMMUNICATION ET CHARGÉ DU PROCESSUS RELATIF AU GROUPE DE TRAVAIL**

##### **Membres :**

Bruce Raymond  
Caroline Cameron  
Claudette LeBlanc  
Éric Giguère  
Gustave Mazerolle  
Joel Corcoran  
John Legault  
Mark McLoed  
Carole Godin

Depuis la réunion de fondation, un comité des communications et un comité chargé du processus relatif au groupe de travail ont été créés. Puisque la plupart des membres siégeant à ces deux comités étaient les mêmes, il a été décidé de fusionner les deux comités. Depuis, le nouveau comité s'est réuni à plusieurs reprises. Vous trouverez ci-après une liste des travaux entrepris par le comité :

- Élaboration d'un plan de communication,
- Élaboration d'un protocole de communication entre les sous-comités et le comité directeur,
- Développement d'un site Web interactif bilingue de La coalition pour la viabilité du sud du golfe Saint-Laurent, y compris un répertoire des membres en ligne,
- Création d'un logo,
- Établissement d'un papier à en-tête,
- Élaboration d'un programme de rayonnement,
- Préparation de bulletins trimestriels électroniques bilingues,
- Préparation de feuillets de renseignements,
- Préparation de communiqués,
- Préparation de documents promotionnels comme des affiches, brochures, etc.,
- Élaboration d'une présentation bilingue en format PowerPoint qui explique le mandat et les objectifs de la Coalition ainsi que les possibilités de participation que celle-ci offre aux divers groupes et intérêts,
- Participation à des salons commerciaux ou à des événements publics avec kiosques promotionnels/affiches fournissant de l'information sur la Coalition.



## **5. RAPPORT DU COMITÉ DU FORUM SUR LE PÉTROLE ET LE GAZ**

L'exploitation pétrolière potentielle à l'intérieur du sud du golfe Saint-Laurent a été soulevée comme l'un des principaux secteurs de préoccupation à la réunion de fondation de la Coalition, en novembre 1999. Les membres de la Coalition ont exprimé leurs inquiétudes concernant les impacts possibles de cette industrie sur la viabilité de nos écosystèmes ainsi que sur le manque d'information associé à ces projets et les incidences qu'une telle industrie pourrait occasionner dans la région, la méthode de prise de décisions et les moyens les plus efficaces pour adresser cette question. À cet égard, un vaste groupe de personnes intéressées, discutent, de personne à personne et/ou par courrier électronique, des moyens les plus efficaces de procéder.

Il a été convenu, par accord général, que les partenaires intéressés – gouvernement, communautés, Premières nations, secteurs des pêches et du tourisme, industrie de l'exploitation pétrolière, scientifiques et autres – ne possèdent pas un niveau suffisant de compréhension individuelle et collective des nombreuses dimensions de cette question. Cela limite la discussion, le débat et la prise de décisions éclairés. Les questions suivantes, ainsi que bien d'autres, demeurent sans réponse pour la plupart des gens : Quel est le processus de réglementation pour cette industrie et comment fonctionne-t-il? Quels sont les projets de développement et le moment de l'exploration? Avons-nous suffisamment de renseignements concernant l'écosystème du sud du golfe Saint-Laurent et comment celui-ci pourrait être affecté par les travaux d'exploitation pétrolière? Cette industrie peut-elle coexister avec les usages et les valeurs actuels? Comment l'information est-elle préparée et partagée? Quel rôle le public joue-t-il dans ce processus?

En un peu plus d'une année seulement, depuis que la question a été portée à l'attention de la Coalition à des fins d'étude et de suivi, des progrès importants ont été réalisés au cours des délibérations. Une demande a été présentée à l'Office Canada – Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers pour obtenir l'autorisation d'effectuer une exploration sismique dans le secteur près du littoral autour du Cap-Breton. Les travaux des études d'impact sur l'environnement ont commencé, mais ont été par la suite reportés. L'étude d'un habitat important et sensible dans le sud du golfe Saint-Laurent est en cours; l'industrie a tenu plusieurs consultations locales et un commissaire (Teresa McNeil) a été nommée le 6 février 2001 par l'Office et chargé d'effectuer un examen public des effets de l'exploration pétrolière et de forage à l'intérieur des trois zones visées par des permis d'exploration autour du Cap-Breton. Les termes de référence proposés pour l'examen public sont disponible à des fins d'études et de commentaires sur le site web de l'Office.

Il a été proposé d'organiser une tribune qui permettrait de faire connaître les faits, les opinions et les points de vue, et de regrouper les intervenants pour aborder les lacunes en matière d'information en vue d'un débat plus informé sur la question. Le groupe avait d'abord envisagé des séances individuelles. Vu le taux de changement sur cette question, la quantité d'information générée, le rythme du développement, le coût et les défis logistiques que représente le rassemblement d'un groupe diversifié de personnes intéressées, il a été décidé, du moins pour l'instant, d'échanger l'information surtout par voie électronique.

Par conséquent, une section du nouveau site web de la Coalition réservée au pétrole et au gaz est en voie de développement et donnera accès à de l'information clé sur le processus réglementaire, les politiques fédérales et provinciales, les enquêtes et les faits scientifiques, les Mars 2001

points de vue et les préoccupations des organisations non-gouvernementales (ONG), etc. Essentiellement, ceci constituera en un « courtier en information » électronique auquel plusieurs peuvent avoir accès et à partir duquel on peut obtenir de l'information dans un délai raisonnable. Ceux qui n'ont pas accès à des communications électroniques peuvent obtenir l'information à partir de leur propre réseau. Nous examinons aussi la possibilité de discussions chronométrées, de mises à jour électroniques régulières et d'autres moyens créatifs afin que le plus grand nombre possible de personnes aient accès à l'ensemble des sources d'information sur cette question. Nous espérons que cette approche permettra d'atteindre notre objectif d'améliorer et d'équilibrer les connaissances entre tous ceux qui sont touchés et qu'elle mènera à des débats ainsi qu' à des prises de décisions éclairées.